



Contributions des nouveaux Membres et Membres associés : Soudan du Sud

Rapport du Secrétariat

1. À la suite de l'admission du Soudan du Sud comme État Membre de l'Organisation des Nations Unies le 14 juillet 2011, le Soudan du Sud est devenu un nouvel État Membre de l'OMS le 27 septembre 2011.
2. Selon le principe établi dans la résolution WHA8.5 et confirmé dans la résolution WHA56.33, le dernier barème disponible des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies servira de base pour fixer le barème des contributions applicable à l'OMS. Ce taux de contribution sera établi courant 2012 par l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.
3. En janvier 2013, à sa cent trente-deuxième session, le Conseil exécutif sera avisé du taux de contribution proposé pour le Soudan du Sud, qui sera alors appliqué rétroactivement, au prorata, aux trois derniers mois de 2011 (d'octobre à décembre 2011) et à l'année 2012.

MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

4. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport.

= = =